

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4331

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prêt à des fins d'expérimentation d'équipements sans fil permettant la mesure et le suivi de la consommation d'eau pour le nettoyage - Projet AguaTix dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention avec l'entreprise ERECA pour un an

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gillet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Pallega, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4331**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prêt à des fins d'expérimentation d'équipements sans fil permettant la mesure et le suivi de la consommation d'eau pour le nettoyage - Projet AguaTix dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention avec l'entreprise ERECA pour un an**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie de nettoyage, et en conformité avec les objectifs de l'agenda 21 de la Communauté urbaine de Lyon, la direction de la propreté a pour objectif la réduction des consommations d'eau utilisée par les activités de nettoyage. Outre la collaboration avec le titulaire du contrat d'eau potable (installation de compteurs sur certaines bouches de lavage), la direction de la propreté a souhaité travailler sur les usages de l'eau lors du travail des agents d'entretien.

Par ailleurs, afin de proposer un terrain d'expérimentation aux entreprises innovantes, la Communauté urbaine est membre du dispositif régional INNOV'R®, en conformité avec le développement de la filière Cleantech. C'est grâce à ce dispositif que la direction de la propreté de la Communauté urbaine et l'entreprise ERECA se sont rapprochées, afin d'expérimenter un système innovant de recueil et d'agrégation des données liées à l'utilisation de l'eau par les agents d'entretien.

Le principe du dispositif est l'adaptation, sur le matériel des agents d'entretien appelé "col de cygne", d'un système de mesure automatique du débit et des paramètres horaires. Ces données sont transférées automatiquement au moyen d'un boîtier d'enregistrement intégré sur le chariot de l'agent d'entretien. Grâce à une connexion sans fil, les données sont rapatriées automatiquement dans un logiciel consultable à distance. Le dispositif expérimental portera sur les équipements de 10 agents volontaires pour l'expérimentation.

Pour la Communauté urbaine, l'objectif de cette expérimentation est de mieux connaître les usages liés à l'utilisation d'eau destinée au nettoyage, en vue d'une diminution des consommations.

Pour ERECA, dont le siège social est situé à Vaulx en Velin, il s'agit de valider le développement d'un système mobile de mesures relatives aux consommations d'eau.

Ainsi, il est donc proposé d'approuver la convention d'expérimentation, à titre gratuit, qui lie contractuellement l'entreprise ERECA et la Communauté urbaine, et qui décrit les modalités de cette expérimentation, notamment les rôles et responsabilités de chacun. Cette convention prendra effet à la date de signature et sera effective pour une durée de 1 an à compter de la signature de la présente convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le prêt à des fins d'expérimentation de dix équipements complets du système AguaTix à titre gratuit par la société ERECA permettant la mesure et le suivi de la consommation d'eau pour le nettoyage,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société ERECA pour une durée de un an.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.